

QUALIFICATIONS REQUISES DANS LES GARDERIES SUBVENTIONNÉES PAR PROVINCE/TERRITOIRE

PREMIER ÉCHELON

programme d'initiation	30 heures	programme d'initiation	90 heures			40 heures	120 heures	1 cours	1 cours			60 heures
------------------------	-----------	------------------------	-----------	--	--	-----------	------------	---------	---------	--	--	-----------

NOMBRE DE NIVEAUX DE FORMATION

4	3	5	2	1	1	3	4	3	4	1	1	3
NL	PE	NS	NB	QC	ON	MB	SK	AB	BC	NU	NT	YT

diplôme de 2 ans	diplôme de 2 ans	diplôme de 2 ans	certificat d'un an	diplôme de 2 ans	diplôme de 2 ans	diplôme de 2 ans	diplôme de 2 ans	diplôme de 2 ans	certificat d'un an		certificat d'un an	diplôme de 2 ans
------------------	------------------	------------------	--------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	--------------------	--	--------------------	------------------

DIPLÔME OBTENU

Les cases vides signifient qu'une formation postsecondaire n'est pas requise.

BC : Un certificat supplémentaire est exigé pour le personnel travaillant avec des enfants de moins de 36 mois ou ayant des besoins spéciaux.

SK : Le Diplôme des Premières Nations est requis pour travailler dans les programmes des Premières Nations.

MB : Reconnaît le niveau d'études dans ses lignes directrices salariales.

QC : La diplomation est reconnue mais n'est pas considérée dans l'échelle salariale. Premières Nations : diplôme de 3 ans + expérience.

NL : Reconnaît le niveau d'études dans son échelle salariale. Formation de niveau 3 requise pour la prématernelle. La prématernelle est un programme de garderie agréé.

NS : L'approbation de l'âge scolaire est requise, ce qui comprend un programme d'initiation et un baccalauréat. Reconnaît le niveau d'études dans son échelle salariale.

PE : Reconnaît le niveau d'études dans son échelle salariale. Encourage la formation pour les postes de direction des CPE.

